

**DÉCISION SUR LE RAPPORT DE S.E M. PAUL KAGAME,
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU RWANDA, SUR LE DU COMITÉ
D'ORIENTATION DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT
DE L'AUDA-NEPAD (COMITÉ D'ORIENTATION)**

La Conférence,

1. **PREND NOTE AVEC APPRÉCIATION** du rapport de S.E. Paul KAGAME, Président de la République du Rwanda, Président du Comité d'orientation des chefs d'État et de gouvernement (Comité d'orientation) du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) ;
2. **APPROUVE** les conclusions et recommandations de la quarantième Session du Comité d'orientation des chefs d'État et de gouvernement du NEPAD ;
3. **RÉAFFIRME** le rôle essentiel joué par le Comité d'orientation des chefs d'État et de gouvernement du NEPAD (Comité d'orientation) dans la fourniture d'un leadership politique et d'une orientation stratégique à l'Agence de développement de l'Union africaine - NEPAD (AUDA-NEPAD) et au programme du NEPAD ;
4. **RÉITÈRE** l'importance et la pertinence constantes de l'AUDA-NEPAD en tant qu'agence de mise en œuvre de l'Union africaine, chargée d'exécuter les projets prioritaires, de promouvoir l'intégration régionale dans le cadre de la réalisation accélérée de l'Agenda 2063 et de renforcer les capacités des États membres et des organes régionaux, ainsi que d'apporter un appui consultatif fondé sur les connaissances, d'entreprendre toute la gamme des activités de mobilisation des ressources et de servir d'interface technique entre l'Afrique et l'ensemble des parties prenantes et des partenaires au développement ;
5. **FÉLICITE** l'AUDA-NEPAD pour la conceptualisation et le lancement de l'Initiative pour l'énergie en Afrique et réitère son soutien au déploiement de ce programme phare ; **FÉLICITE ÉGALEMENT** l'Agence pour la conceptualisation et le développement du Programme « Triple Nexus » ; **SOULIGNE** l'importance de disposer d'un plan stratégique harmonisé avec le deuxième Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 ; **FÉLICITE PAR AILLEURS** l'Agence pour l'exercice d'évaluation de l'Agenda 2063 en cours ainsi que pour l'appui technique et financier apporté aux États membres ; et **DEMANDE** à la Commission de l'UA et à l'AUDA-NEPAD, en étroite collaboration avec les États membres, les CER et les partenaires, de poursuivre les travaux de formulation du Document-cadre du deuxième Plan décennal de mise en œuvre en vue de son adoption par la Réunion semestrielle de coordination semestrielle en juillet 2023 et l'élaboration d'un cadre normatif d'ici décembre 2023 ;
6. **RAPPELLE** la décision prise par les chefs d'État et de gouvernement de créer un Fonds de développement et, à cet effet, **DEMANDE** à l'Agence d'accorder la priorité à l'opérationnalisation du Fonds ;

7. **RECONNAÎT** les défis budgétaires et financiers auxquels l'AUDA-NEPAD est confrontée ; **RÉITÈRE** le besoin urgent pour l'Agence d'être financée de manière prévisible et durable, avec la pleine appropriation des États membres de l'Union africaine et, à cet effet, **EXHORTE** les États membres à augmenter de manière substantielle leurs contributions volontaires au budget de l'AUDA-NEPAD et **PROPOSE** d'explorer la possibilité d'un financement statutaire de l'AUDA-NEPAD ;
8. **RAPPELLE** la décision **Assembly/AU/Dec. 283 (VIV)** sur la nécessité, pour l'Agence du NEPAD, en tant qu'organe technique de l'Union africaine, de disposer de la souplesse et de l'agilité nécessaires à l'exécution de son mandat ; **RAPPELLE EN OUTRE** la décision du Conseil exécutif **EX.CL/Dec.1057 (XXXV)** du Conseil exécutif de juillet 2019, qui a adopté la nouvelle structure proposée pour l'AUDA-NEPAD et indiqué que la structure doit être mise en œuvre sur une période de trois ans ; et **RECONNAÎT** la nécessité, pour la structure de l'Agence, d'être adaptée à ses objectifs et plus agile pour évaluer et répondre aux besoins de développement des États membres. À cet effet, **DEMANDE EN OUTRE** à l'AUDA-NEPAD d'accélérer la mise en œuvre de la réorganisation interne en cours de son modèle d'exécution et d'explorer, avec les États membres, la possibilité d'étendre sa présence nationale et régionale pour accélérer l'exécution des programmes prioritaires de l'Agenda 2063 ;
9. **RÉITÈRE** son engagement en faveur de la mise en œuvre de l'objectif de 15 % fixé à dans la déclaration d'Abuja pour le financement national de la santé, tout en s'affranchissant de la dépendance à l'égard des financements des partenaires ;
10. **DEMANDE** à la Commission, à l'AUDA-NEPAD et au CDC-Afrique d'élaborer une feuille de route entièrement chiffrée à l'horizon 2030 : « Appuyer la riposte au VIH/sida, assurer le renforcement des systèmes et la sécurité sanitaire pour le développement de l'Afrique » et la soumettre à la Conférence au cours de sa prochaine session, et **DÉCIDE** de tenir une session extraordinaire de la Conférence sur l'élimination du VIH/sida à l'horizon 2030, la lutte contre les décès maternels évitables, les maladies transmissibles et non transmissibles endémiques sur le continent et le renforcement des systèmes de santé d'ici à 2030, dès que possible et au plus tard en juillet 2024 ;
11. **FÉLICITE** S.E. le Président Macky SALL pour avoir accueilli avec succès le Sommet de Dakar sur le financement du développement des infrastructures en Afrique en République du Sénégal, les 2 et 3 février 2023, **APPROUVE** la Déclaration de Dakar. **APPROUVE** également l'institutionnalisation du Sommet sur le financement des infrastructures qui doit devenir une conférence biennale sur le financement. **DEMANDE** à l'AUDA-NEPAD, en coordination avec la Commission de l'UA, la Banque africaine de développement (BAD) et les CER, de mettre en place un mécanisme de suivi de la mise en œuvre des résultats du Sommet de Dakar sur le financement, en particulier en ce qui concerne les engagements financiers et l'exécution des projets du PAP-2 du PIDA, et de faire rapport à la prochaine session de la Conférence ;

12. **SALUE** l'excellente qualité de la production technique de l'AUDA-NEPAD sous la direction de la Directrice exécutive, Nardos Bekele-Thomas ;
13. Conformément au Règlement intérieur des structures de gouvernance du NEPAD adopté par la décision **EX.ci/Dec.1063(XXXV)** et suite aux consultations nécessaires des dirigeants du Comité d'orientation, **APPROUVE** l'élection de S.E. Abdel Fattah Al Sisi, Président de la République arabe d'Égypte, comme Président du Comité d'orientation du NEPAD, ainsi que des quatre (4) vice-présidents pour un mandat unique de deux (2) ans. Le poste de quatrième vice-président et Rapporteur sera occupé par le Président sortant du Comité d'orientation du NEPAD et les trois (3) autres vice-présidents seront nommés après des consultations régionales ;
14. **FÉLICITE** S.E. Abdel Fattah Al Sisi en sa qualité de nouveau Président du Comité d'orientation et attend avec intérêt qu'il dirige cette structure de gouvernance ;
15. **FÉLICITE ÉGALEMENT** S.E. Paul Kagame, Président de la République du Rwanda, pour les résultats obtenus au cours de son mandat et **EXPRIME** sa profonde gratitude pour son leadership exceptionnel en tant que Président du Comité d'orientation du NEPAD ;
16. **RAPPELLE** l'article 7 des Statuts de l'UA-NEPAD sur la composition de trente-trois (33) États membres et **APPROUVE EN OUTRE** la composition renouvelée du Comité d'orientation du NEPAD comme suit :

| Afrique centrale | Afrique de l'Est | Afrique du Nord | Afrique australe | Afrique de l'Ouest |
|-----------------------|------------------|---------------------|----------------------------|---------------------|
| 1. Cameroun | 6. Éthiopie | 11. Algérie* | 16. Lesotho | 21. Côte d'Ivoire |
| 2. RDC | 7. Kenya | 12. Égypte* | 17. Malawi | 22. Ghana |
| 3. Afrique centrale | 8. Rwanda | 13. | 18. Afrique du Sud* | 23. Guinée-Bissau |
| 4. Guinée Équatoriale | 9. Ouganda | 14. | 19. Zambie | 24. Nigeria* |
| 5. Gabon | 10. Tanzanie | 15. | 20. Zimbabwe | 25. Sénégal* |

* Membres initiateurs non tournants

| COMMUNAUTÉS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES | |
|------------------------------------|---------------|
| 26. | CEDEAO |
| 27. | CEEAC |
| 28. | IGAD |
| 29. | UMA |
| 30. | COMESA |
| 31. | SADC |
| 32. | CAE |
| 33. | CENSAD |